



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE INTERNATIONAL

UNITE INTEGREE DE GESTION DES PROJETS (UIGP)

AVIS N° ~~003~~ ⁰⁰³ /UIGP/PFC-B/SPM/STAS/SGF/SSE/AD du 29/10/2026

NOM DU PROJET: PROJET FORETS CLASSEES BENIN PHASE 2 (PFC-B 2)

FINANCEMENT: BANQUE MONDIALE

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet Forêts Classées Bénin phase 2 (PFC-B 2), la Coordination de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets (UIGP) lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un (01) Assistant Technique international (ATi).

L'UIGP invite cordialement toutes les personnes qualifiées répondant aux profils requis ci-dessous à soumettre leur candidature.

POSTE: UN (01) « ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL »

Sous la supervision du Coordonnateur Général (CG), l'« Assistant Technique international » a pour mission d'appuyer le Coordonnateur dans l'exécution de ses charges au sein du projet.

A- RÔLE PRINCIPAL DE L'ATi :

Le rôle principal de l'Assistance Technique internationale est d'apporter un appui conseil technique et managériale pour l'exécution des activités du PFC-B 2. L'assistant Technique international aura l'expertise pour les activités des sous-composante 1.2 : « Stratégies et instruments pour la gestion durable des forêts classées » ; 2.3 : « Création et gestion des forêts de production » et 2.4 : « Gestion durable des forêts de conservation » du projet, spécifiquement celles liés à la transformation, la carbonisation et la commercialisation du bois énergie et charbon de bois à travers le mécanisme des Marchés Ruraux de Bois (MRB). L'ATi aura également de solides expériences en transformation de bois-énergie et d'efficacité énergétique lors de la carbonisation, de l'évaluation de la consommation des ménages avec l'utilisation de foyers améliorés, ainsi que le suivi de la commercialisation des flux de bois et charbon de bois, incluant les projections des besoins et des capacités d'approvisionnement en bois-énergie.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- dans le cadre de la Sous-composante 2.3 « Création et gestion des forêts de production », de l'appui à la réalisation des études flux de référence dans la zone d'intervention du PFC-B 2, appui

à la mise en œuvre des Plans d'aménagement des Forêts classées dans les séries de production, et au suivi des marchés ruraux de bois énergie (en cohérence avec la mise en œuvre des chantiers de carbonisation améliorée) à la périphérie des forêts de production de bois de feu ;

- dans le cadre de la Sous-composante « 2.4 : Gestion durable des forêts de conservation » (i) de l'appui pour l'identification et le développement des technologies efficaces, abordables et évolutives pour la production de charbon de bois ; (ii) la sensibilisation et la formation des communautés locales et des producteurs de charbon de bois aux techniques de carbonisation améliorées et à l'utilisation de fours plus performants ; (iii) la construction de fours à charbon de bois améliorés à la périphérie des forêts naturelles afin d'inciter les producteurs de charbon de bois à transformer le bois en dehors des forêts naturelles, réduisant ainsi les risques de feux de brousse et la dégradation des forêts liés à la production de charbon de bois ; (iv) à l'organisation et à l'animation de sessions de formation des cadres et techniciens du PFC-B 2 et de l'administration forestière, en matière d'aménagement forestier et de conduite de chantier de carbonisation.

Appuis spécifiques de l'ATi :

L'ATi doit assurer, contribuer à la conception et au contrôle-qualité de l'ensemble des documents produits par l'UIGP (guides techniques, rapports de consultants, rapports de suivi, rapports d'étape), et tous autres rapports rentrant dans le cadre de l'exécution du PFC2 et des activités liées au bois énergie et au volet « SCALE ».

Les activités de l'ATi en matière de contrôle-qualité s'exerceront aussi bien en amont, auprès du personnel de l'UIGP lors de la préparation et de la mise en œuvre des activités prévues aux PTBA et aux PPM, afin d'éviter tout retard pour le décaissement et la mise en œuvre des activités du projet, qu'en aval juste avant transmission des documents par le Coordonnateur de l'UIGP.

B- RESPONSABILITE DE L'ATI

La responsabilité de l'ATi concernera la qualité et le respect des délais des livrables/productions suivants :

- les documents de planification des activités (PTBA) et les Plans de passation des Marchés (PPM) ;
- le suivi des contrats importants contribuant à un décaissement élevé et une mise en œuvre fluide et efficiente des activités;
- le suivi des décaissements réalisés et des contributions aux projections de décaissements ;
- les rapports de suivi de mise en œuvre du projet, de capitalisation, de mission de suivi de terrain ;
- les rapports des missions de supervision de la Banque mondiale du PFC-B 2 (appui à la préparation des documents de synthèse, de présentations, et Aide-Mémoires de mission) ;
- Tous autres rapports nécessaires à la mise en œuvre du projet.

C - QUALIFICATIONS REQUISES

Le/la candidat (e) devra disposer des qualifications suivantes :

- Diplôme d'études supérieures (minimum Bac+5), en Environnement, Foresterie, Agroforesterie, Agriculture, gestion des ressources naturelles ou équivalent ;
- Justifier d'au moins quinze (15) années d'expériences dans la coordination des projets dont au moins cinq (05) années comme Assistant Technique ou équivalent, au sein de projets financés en Afrique par la Banque mondiale ou autres bailleurs de fonds ;
- Justifier d'au moins deux (02) expériences avérées dans l'aménagement forestier (gestion durable des ressources forestières), la filière bois énergie, la carbonisation, sur le plan régional et international ;
- Justifier d'au moins une (01) expérience confirmée en préparation ou montage de projet soumis aux partenaires techniques et financiers bilatéraux ou multilatéraux dans le domaine ou en rapport avec la finance carbone et notamment le programme SCALE ;
- Des expériences similaires en tant qu'ATi dans d'autres pays africains ou à l'international ;
- Justifier par un certificat prouvant la maîtrise de l'anglais et du français selon l'origine du candidat).

D- APTITUDES

La sélection portera une attention particulière aux aptitudes et qualités suivantes du/de la candidat (e) :

- Culture du résultat ;
- Attention aux détails (Le candidat sera soumis à un test d'évaluation de l'attention aux délais) ;
- Intégrité professionnelle ;
- Aptitude et goût du travail en équipe ;
- Capacité en communication et relations interpersonnelles ;
- Capacité de réponse et de pro-activité, y compris dans un contexte de travail sous pression ;
- Expression écrite et orale courante en français et en anglais ;
- Maîtrise des applications informatiques (traitement de texte, tableurs, gestion de projet, présentation) ;
- Connaissance du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

E- EVALUATION DES PERFORMANCES

Les performances de l'ATi seront évaluées par le Coordonnateur Général selon le canevas de la Banque mondiale à mi-parcours et à la fin de la période.

F- DUREE DU CONTRAT ET REGIME DE PRESTATION

Deux (02) ans renouvelables sur la base des résultats obtenus annuellement après évaluation par le Coordonnateur Général de l'UIGP. Cette évaluation sera partagée avec la Banque mondiale et le cabinet du Ministre de tutelle. L'ATI séjournera au Bénin à plein temps et sera basé à l'UIGP.

G- LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS

- Une lettre de motivation manuscrite adressée au Coordonnateur Général de l'UIGP ;
- Une copie certifiée conforme du ou des diplôme (s) ;
- Un Curriculum Vitae complet, détaillant au mieux l'expérience du candidat pour la mission avec des références précises et vérifiables par mission effectuée (certificats, attestations, etc.) ;
- Une photocopie de l'acte de naissance, pièce d'identité et un casier judiciaire ou tout document faisant foi et datant de moins de trois (03) mois.

Les dossiers sont à déposer au secrétariat de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets (UIGP) sise à Cotonou COMPLEXE RESIDENCES LAICO/CEN-SAD, Bâtiment Coordination de l'UIGP (Villa CICA A8) Rue Steve BIKO avant l'hôtel MAISON ROUGE.

Date de clôture du dépôt des dossiers : *16 Novembre 2026* à **12 heures GMT**.
Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le Secrétariat au : Tél : +229 01 49 62 26 77.

Seuls(es) les candidats(es) présélectionnés(es) seront contactés(es) par téléphone et/ou par mail pour la suite de la sélection.



Eliassou HAMDOU SEKO
Le Coordonnateur Général
de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets.